

SONDAGE

1- Quel service régional vous permet de faire les admissions?

- SRAM SRACQ SRASL Privé Autres

2- Faites-vous des recommandations pour la reconnaissance de cours de formation générale (équivalences) ?

- Oui Non

3- Faites-vous des recommandations pour la reconnaissance de cours de formation spécifique?

- Oui Non

4- Ces recommandations doivent-elles être approuvées ou les appliquez-vous vous-même ?

- À être approuvées Je les applique

5- À quel moment procédez-vous à la reconnaissance de cours?

- Lors de l'admission
 Lors de l'inscription
 Après une session complétée
 À la demande de l'étudiant

6- Quelles procédures suivez-vous?

- J'applique les recommandations du service d'admission sans regarder le dossier
 Je regarde les recommandations du service d'admission, mais je consulte aussi le dossier
 Je consulte seulement le dossier
 Je rencontre l'étudiant
 Je consulte le ou les départements : obligatoirement parfois

-Comment procédez-vous?

7- Avez-vous une politique interne ou un règlement particulier en ce qui concerne la reconnaissance de cours des étudiants étrangers?

Oui Non

- Où se retrouve-t-elle? (exemple : politique institutionnelle)

- Pouvez-vous décrire cette politique?

8- À partir de quel niveau d'études faites-vous de la reconnaissance de cours?

Collégial 1 Collégial 2 DEC 30 crédits univ. Baccalauréat

9- Chargez-vous des frais aux étudiants pour la reconnaissance de cours?

Oui Combien? _____ Non

10- Faites-vous de la reconnaissance d'acquis scolaires (RAS) tel que décrite à l'annexe C-014*?

Oui Non

11- Souhaiteriez-vous une uniformité de reconnaissance des cours de formation générale dans le réseau collégial?

Oui Non

12- Si vous voulez, indiquez votre nom et votre collègue :

Nom : _____

Collège : _____

*Cette annexe décrit ce qu'est la RAC et la RAS et précise de quelle façon doit se faire le financement pour chacune des étapes de la reconnaissance des acquis.